

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation sur la montée de Périnet du 21 janvier au 28 février 2019

GOSIER, LE 18 JANVIER 2019 — La ville du Gosier informe les usagers de la route départementale 119, portion du morne de Périnet, que des travaux d'enfouissement d'un réseau de refoulement d'eaux usées pour raccorder 25 logements, vont être opérés du 21 janvier au 28 février 2019 de 8h30 à 14h30. En conséquence :

- la circulation sera alternée manuellement et par des feux tricolores,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h,
- le dépassement de tous les véhicules sera interdit dans la zone des travaux,
- le stationnement de tous les véhicules, sauf ceux affectés au chantier, sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant la durée des travaux.